



République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE MONTRODAT

Séance du mercredi 17 février 2021

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 10/02/2021

date d'affichage : 10/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADEILLES, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : Maggy REMIZE par Rémi ANDRE Catherine MONCANIS par Marie-Laure PRADEILLES David BOUQUIN par Michel CONDI Ludovic MOULIN par Monique DOMEIZEL

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance :

Marie-Laure PRADEILLES

2021D004 - Objet : Numérotation de voie

Monsieur le Maire expose qu'en complément de la délibération 2020D058 du 14/09/2020 il convient de compléter la numérotation de la Rue du Stade en raison de la construction d'un entrepôt et pour les vestiaires du stade conformément au plan ci-joint.

Monsieur le Maire propose :

- de rajouter les numéros 11 et 13

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte les numérotations supplémentaires de la rue du Stade exposées tel que ci-dessus
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de communiquer ces informations à la Poste et à différents services administratifs

Adopté à l'unanimité

**Le Maire,
Rémi ANDRE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

